



### Travaux du bâtiment école / accueil périscolaire / dojo / local technique

Les travaux de rénovation et d'embellissement du centre-bourg touchent à leur fin et c'est un nouveau chantier d'envergure qui va démarrer au cœur du village.

A l'étude depuis 2022, la rénovation du bâtiment école / accueil périscolaire / dojo / local technique doit débiter en juin.

Le projet d'aménagement de trois logements par un bailleur social a finalement été abandonné en début d'année en raison de trop nombreuses contraintes techniques liées à la cohabitation de parties recevant du public et de parties privées. La commune reprend à son compte la maîtrise d'ouvrage, initialement déléguée à Habitat et Métropole. Le lancement de la consultation des entreprises doit se faire en mars.

Les travaux vont se dérouler de juin 2024 à septembre 2025 et vont porter sur :

- Le remplacement de la charpente et de la toiture, la pose de panneaux photovoltaïques (par le Syndicat intercommunal des énergies de la Loire) et la reprise totale de l'isolation thermique ;
- La mise aux normes des locaux (accessibilité PMR, électricité et sécurité) ;
- La rénovation des deux classes, maternelle et CE, du dojo et des toilettes ;
- Le déplacement du local à vélos ;
- La rénovation de la cour de l'école et de ses toilettes ;
- La rénovation de l'accueil périscolaire ;
- La refonte des locaux techniques utilisés par les agents de voirie.



Ces travaux vont impacter le personnel de l'école, du périscolaire et de la mairie ainsi que les élèves avec le regroupement de toutes les activités dans le bâtiment mairie.

Dès le mois de juin, la bibliothèque sera déménagée dans les salles de la paroisse, à côté de l'église. Les salles de classe et de l'accueil périscolaire seront transférées dans leur nouvel emplacement.

Le désamiantage pourra alors être réalisé durant les vacances d'été afin de pouvoir débiter les gros travaux en septembre.



## Avancement des travaux de déploiement de la fibre optique

En fin d'année, Orange a poursuivi le déploiement de la fibre, de Laurisse jusqu'au Pilon. Désormais, les hameaux de Prajalas, du Crêt des Alouettes, de la Grand' Borne, de la Croix du Geai, du Pilon et de Roissieux sont éligibles à la fibre.

Il appartient maintenant à chaque foyer de demander à son fournisseur d'accès internet (FAI) le raccordement à la fibre. Un technicien viendra ensuite tirer la fibre depuis le point de branchement optique jusqu'au point de terminaison optique à son domicile (prise fibre à l'intérieur du logement).



Pour vérifier votre éligibilité à la fibre, vous pouvez renseigner votre adresse sur le site suivant : <https://reseaux.orange.fr/les-cartes-de-couverture/carte-de-couverture-fibre>



## Ressources en eau

Contrairement à l'année dernière à la même période, les niveaux d'eau des barrages suivis par Saint-Etienne Métropole sont satisfaisants, grâce aux pluies de l'automne.

Le barrage de Lavalette, qui alimente en partie Fontanès en eau potable, est rempli à plus de 65%. Il contient plus de 25 millions de mètres cubes, soit 10 millions de plus que l'année dernière. Ce barrage n'est pas à son niveau maximal du fait de la régulation par EDF pour la production d'électricité.

Même si cette ressource demeure suffisante, il convient de la préserver et de rester économe.



## Réglementation du brûlage des végétaux



La réglementation applicable aux brûlages de végétaux est différente selon qu'il s'agit d'écobuage pratiqué dans le cadre d'une exploitation agricole ou forestière ou brûlage de déchets issus de parcs, jardins et cimetières.

Dans le cadre de l'écobuage (réservé aux professionnels), il convient en effet d'appliquer les arrêtés préfectoraux des 8 mars 1974 et 11 juillet 1984 (lien ci-dessous) autorisant les brûlages de végétaux sur pied et des rémanents de débroussaillage à certaines périodes de l'année (voir tableau réglementation) sous condition d'une déclaration préalable en mairie (lien ci-dessous).

Arrêté préfectoral du 8 mars 1974 :

[www.loire.gouv.fr/contenu/telechargement/4532/43477/file/Arrete\\_1974.pdf](http://www.loire.gouv.fr/contenu/telechargement/4532/43477/file/Arrete_1974.pdf)

Arrêté préfectoral du 11 juillet 1984 :

[www.loire.gouv.fr/contenu/telechargement/4533/43482/file/AP\\_incineration-vegetaux\\_11juil1984.pdf](http://www.loire.gouv.fr/contenu/telechargement/4533/43482/file/AP_incineration-vegetaux_11juil1984.pdf)

Tableau de réglementation :

[www.loire.gouv.fr/contenu/telechargement/4535/43492/file/tableau\\_reglementation.pdf](http://www.loire.gouv.fr/contenu/telechargement/4535/43492/file/tableau_reglementation.pdf)

Déclaration récépissé incinération végétaux :

[www.loire.gouv.fr/contenu/telechargement/9142/66527/file/declaration\\_recepice\\_incineration\\_vegetaux.pdf](http://www.loire.gouv.fr/contenu/telechargement/9142/66527/file/declaration_recepice_incineration_vegetaux.pdf)

*Dans les autres cas, on considère qu'il s'agit de déchets végétaux issus de parcs, jardins et cimetières et le **brûlage de ces déchets est interdit** par l'article 84 du règlement sanitaire départemental.*

**Le brûlage des végétaux est strictement interdit pour tous les particuliers et les entreprises d'espaces verts et paysagistes.**

*La lettre du 12 juin 2018 de Monsieur le préfet aux maires du département de la Loire appelle les dispositions réglementaires concernant le brûlage des déchets verts à l'air libre ainsi que les sanctions encourues en cas de non-respect de cette réglementation.*

*Le service public chargé de la collecte des déchets ménagers n'est pas habilité à collecter les déchets des jardins des particuliers ainsi que ceux des parcs. **Le broyage sur place ou la dépose sur des sites dédiés comme les déchèteries sont les seules solutions autorisées pour s'en débarrasser.***

RSD Loire :

[www.loire.gouv.fr/contenu/telechargement/4536/43497/file/RSD\\_LOIRE\\_070331-2.pdf](http://www.loire.gouv.fr/contenu/telechargement/4536/43497/file/RSD_LOIRE_070331-2.pdf)

Circulaire de novembre 2011 pour l'interdiction de brûlage des déchets verts :

[www.loire.gouv.fr/contenu/telechargement/4534/43487/file/Circulaire\\_nov2011\\_interdiction\\_brulage-dechets-verts.pdf](http://www.loire.gouv.fr/contenu/telechargement/4534/43487/file/Circulaire_nov2011_interdiction_brulage-dechets-verts.pdf)

Lettre du 18 juin 2018 de Monsieur le Préfet :

[www.loire.gouv.fr/contenu/telechargement/5189/46762/file/lettre\\_maires\\_brulage-vegetaux\\_12juin2018-1.pdf](http://www.loire.gouv.fr/contenu/telechargement/5189/46762/file/lettre_maires_brulage-vegetaux_12juin2018-1.pdf)



## Déjections canines sur l'espace public

Par mesure d'hygiène publique, les déjections canines sont interdites sur les espaces publics : voiries, trottoirs, espaces verts et espaces de jeux pour enfants. Tout propriétaire ou possesseur de chien est donc tenu de ramasser les déjections canines situées sur le domaine public communal.

Les abords des bâtiments municipaux ainsi que les différents massifs de la commune ne sont pas voués à recevoir les déjections. Pour le bien-être de tous, notamment des agents municipaux en charge de l'entretien des espaces verts, pensez à prendre un sac pour ramasser les déjections de votre animal lors de sa promenade quotidienne.



## Du changement à l'exécutif de Saint-Etienne Métropole

Suite aux démissions d'Hervé Reynaud, maire de Saint-Chamond, élu sénateur en octobre dernier et de Delphine Jusselme, adjointe à la mairie de Saint-Etienne, deux nouvelles personnes ont été élues au bureau de Saint-Etienne Métropole :

- Jean-Luc Degraix, adjoint à la mairie de Saint-Chamond, devient le 18<sup>ème</sup> vice-président en charge des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains.
- Ramona Gonzales-Grail, maire de la Talaudière, a été élue 19<sup>ème</sup> vice-présidente chargée des politiques d'insertion par l'économie et de l'emploi.



## Déchets

Une rencontre avec Alexandre Breuil, en charge des déchets à la métropole, s'est tenue à la mairie pour faire un point sur la collecte des déchets :

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, les poubelles jaunes seront ramassées toutes les semaines et les poubelles noires tous les quinze jours. Il faut encore accentuer le tri pour diminuer le volume de déchets enfouis et non valorisés.  
Il a été évoqué le nombre insuffisant de poubelles jaunes dans les hameaux dû au nouveau tri sélectif. Il y a eu un réel engouement dans les communes rurales pour ce tri. Il faut continuer sur cette lancée.
- Ramassage des fermentescibles : dans les grandes communes, des conteneurs ont été installés pour recevoir les déchets organiques. Les petites communes de la métropole n'en seront pas équipées car la logistique et les coûts du transport seraient trop importants.  
**Rappel** : depuis fin 2023, il est possible de commander gratuitement à Saint-Etienne Métropole des composteurs en bois pour pouvoir valoriser ces déchets dans nos jardins.  
Voici le lien permettant à chaque foyer de faire sa commande :  
[www.saint-etienne-metropole.fr/preserver-recycler/gestion-des-dechets/demande-de-composteur](http://www.saint-etienne-metropole.fr/preserver-recycler/gestion-des-dechets/demande-de-composteur)
- Concernant les nouvelles modalités d'accès aux déchèteries, des problèmes de logistiques contraignent SEM à reporter leur mise en œuvre.





## Mesures radar

Le radar mobile a été installé, dans les deux sens, rue Fontanésium du 4 octobre au 4 décembre dernier. La vitesse est limitée à 50 km/h dans cette zone. Nous vous partageons également les données enregistrées par la commune de Saint-Héand sur le chemin de La Roche.

Sens	Entrée Sud-Est		Chemin de La Roche
	Entrant (Sorbiers vers Fontanès)	Sortants (Fontanès vers Sorbiers)	Dans les 2 sens de circulation
30% des véhicules roulent à moins de	32 km/h	34 km/h	27.5 km/h
50% des véhicules roulent à moins de	35 km/h	38 km/h	32 km/h
85% des véhicules roulent à moins de	42 km/h	46 km/h	40.5 km/h
Respect vitesse réglementaire de 50km/h	97.5 %	93.1 %	
Vitesse moyenne	36.6 km/h	38.2 km/h	
Trafic journalier moyen	882	855	71
Trafic horaire maxi	159 (11/10 à 17h30)	161 (7/11 à 8h)	

Les élus travaillent avec SEM pour étudier une solution de ralentissement au niveau de l'intersection de la rue Fontanésium et de l'impasse Roche-Neyron.



## Accès à la piscine du Val d'Onzon : attention travaux de voirie

Des travaux de réfection de voirie vont concerner les rues de desserte et le parking du complexe sportif du Valjoly, à Sorbiers. Les travaux se dérouleront du 4 mars au 15 août prochains.



Aussi, il convient d'utiliser les parkings de délestage situés à proximité :

- Parking de co-voiturage du parc Fraisse (29 places - 12 min à pied) ;
- Parking impasse de l'Onzonnière (21 places - 10 min à pied) ;
- Parking rue René Cassin (29 places - 8 min à pied) ;
- Parking rue des Fontaines (30 places - 3 min à pied).



## Economie : l'emploi se développe

### Grataloup Paysage

Un nouvel artisan s'installe sur la commune. Spécialisée dans l'entretien des espaces verts (taille, tonte, débroussaillage, déneigement), l'entreprise **Grataloup Paysage** propose un service personnalisé.

Contact : 06.62.02.21.19 – <https://grataloup-paysage.fr/>

### Le Coin des douceurs

La boulangerie-pâtisserie « **Le Coin des douceurs** » recherche un(e) apprenti(e), curieux(se), motivé(e), avec l'envie d'apprendre le métier de boulanger et la pâtisserie, à partir du mois de juillet 2024.

Dans un cadre familial et agréable, l'entreprise à taille humaine propose des produits faits maison. Le jour de repos hebdomadaire est le dimanche.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à la boulangerie (4 rue de l'Ecole) ou écrire à l'adresse mail suivante : [brossardarnaud@orange.fr](mailto:brossardarnaud@orange.fr)



## Grand Prix Cycliste de Saint-Etienne Loire

Longtemps incertaine du fait de problèmes de financement, la course cycliste organisée par l'ECSEL



(Espoir Cycliste Saint Etienne Loire) aura bien lieu comme les années précédentes et passera sur la commune le samedi 23 mars prochain.

Les coureurs effectueront quatre tours. Ils arriveront de Saint-Christo-en-Jarez par la RM6 puis descendront jusqu'au Pilon par la RM3 avant de rejoindre Saint-Héand par la RM54. Après le dernier tour, ils remonteront du Martouret par le bois des Oeillons pour terminer la boucle et rejoindre Saint-Etienne pour le final.

La circulation sera perturbée entre 12h00 et 16h30 environ et ne sera autorisée que dans le sens de la course. Des signaleurs bénévoles seront postés aux différents carrefours recoupant le parcours afin d'assurer la sécurité des coureurs.

L'équipe des signaleurs recrute des bénévoles pour gérer la circulation de cet après-midi sportif. Pour cela, contacter Sébastien Kieffer, référent sur la commune, au 06 03 91 30 29.



## Du côté des associations...

### APE

Plusieurs dates à retenir :

- Vendredi 8 mars : les élèves de l'école défilent dans le centre du village avec leur déguisement. Si le temps le permet, monsieur Carnaval sera brûlé à la zone du Rio.
- Vendredi 29 mars : les habitants de Fontanès pourront récupérer leur commande de chocolats Gaucher à partir de 16h30 à l'école. Plusieurs flyers seront mis à disposition chez la coiffeuse, si vous souhaitez commander. Un message illiwap sera également diffusé.
- NOUVEL ÉVÉNEMENT, le dimanche 7 avril à la Maison du Plâtre : une boum party sera organisée à partir de 15h pour les enfants.



### Bab-UI-Mussarat

Samedi 9 mars à partir de 20h30 à la Maison du Plâtre, l'association Bab-UI-Mussarat organise un bal folk animé par le groupe Diatonissimo.

Entrée : 8€ (à partir de 12 ans), buvette, crêpes, vente d'artisanat Pakistanais

Renseignements : Hervé Bouchut - [herve.bouchut@orange.fr](mailto:herve.bouchut@orange.fr) - 06 74 21 67 40

### MJC

#### Répare Café

Le Répare Café trouve son rythme et vous propose tout au long de l'année de donner une deuxième jeunesse à vos objets.

Munissez-vous également, pour un troc, de vos plus belles graines. Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 10 mars à 10h.

#### Théâtre

Elles ont fait "la une" de l'actualité. Leur histoire devient maintenant une pièce de théâtre. « Elles », ce sont les ouvrières de l'ancienne usine Lejaby d'Yssingaux en Haute-Loire. Claudine Van Beneden a demandé à Carole Thibaut de récolter leurs paroles sur le terrain pour écrire cette pièce. Dès 2010,

elles ont commencé à manifester leur peur de voir leur outil de travail disparaître. Des femmes, une usine, des voix, du courage, un combat... c'est tout cela qui est raconté dans « A plates coutures ».

Quatre comédiennes racontent leurs moments de joie et de complicité féminine, leur quotidien, entre enfants, mari et usine.

A ne pas rater ! Samedi 16 mars à 20h00 au Foyer, à partir de 12 ans. Tarif : 5€

## Assemblée Générale

La MJC, c'est une quinzaine d'activités sportives, artistiques et/ou culturelles pour tous les âges encadrées par des bénévoles passionnés et/ou des professionnels compétents. La MJC, c'est huit membres actifs au sein d'un bureau, c'est une quinzaine de membres au conseil d'administration ! La MJC, c'est la mise en place de plusieurs manifestations tout au long de l'année afin de faire de notre village une campagne vivante.



La MJC, c'est peut-être vous ? Vous avez un talent, une passion que vous aimeriez faire partager, ou tout simplement vous avez envie de faire partie intégrante de la vie associative de notre village ! Alors osez ! Venez nous rencontrer et exposer vos idées, vos envies... pour que notre dynamique perdure.

Nous vous convions à notre assemblée générale qui aura lieu le mercredi 27 mars à 20h00 à la Maison du Plâtre. Nous vous attendons nombreux !

## Appel aux bénévoles

Tout ce que vous propose la MJC près de chez vous : activités diverses, cinéma, culture, Fontaine aux livres, chasse aux œufs, foire avec les autres associations du village, etc, demande un peu de temps et d'énergie. Ces événements participent à la vie de la commune et à son dynamisme !

Une association vit grâce à ses adhérents et aussi à ses bénévoles actifs ! Pour que cela continue, nous avons besoin de renouveler régulièrement les bénévoles. Rejoignez-nous dès maintenant ! L'AG du 27 mars serait l'occasion d'intégrer l'équipe de la MJC.

## Chasse aux œufs

Les membres du bureau et membres du CA actifs sont heureux de proposer à tous les enfants de Fontanès la traditionnelle chasse aux œufs dans le village... Celle-ci aura lieu durant les vacances de Printemps (le jour restant à définir), les préparatifs sont en cours et nous reviendrons vers vous pour plus d'informations.

## Yoga du rire

Le yoga du rire fait son grand retour... Un concept simple, facile, accessible à tous pour réveiller la joie de vivre, l'enthousiasme... Une activité joyeuse qui procure un bien-être physique, mental et social... l'anti-stress au naturel ! Rendez-vous le jeudi 18 avril à 18h30 à la Maison du Plâtre. Réservation obligatoire à [bureau@mjcfontanes.org](mailto:bureau@mjcfontanes.org) et/ou règlement à déposer dans la boîte aux lettres de la MJC. Tarif adhérent : 10€ / Tarif non adhérent : 13€



## LARJ

Comme vous le savez sûrement, le LARJ est un peu en difficulté cette année, du fait de l'absence d'un salarié assurant l'animation auprès de nos ados. La concertation bat son plein dans les groupes de travail avec les autres acteurs des alentours via la CTG (Convention Territoriale Globale).

L'actualité du LARJ n'en est pas moins bouillante ! Nous sommes en effet sur le point d'accomplir la dernière étape du projet d'échange de jeunes européens initié il y a plusieurs années. Après avoir reçu les groupes grecs et islandais l'été dernier, et être allés ensemble en Grèce, les onze jeunes ont pris l'avion le dimanche 25 février pour l'Islande ! Ils semblaient prêts à affronter le blizzard, les éruptions volcaniques, et autres plats à base de poisson (affaire à suivre...).

Nous n'oublions personne ! C'est pourquoi nous organiserons d'ici peu une réunion avec les autres participants du LARJ afin de préparer activités et sorties en vue des vacances d'avril.

## VCSMF

VCSMF : ces 6 lettres cachent l'association des cyclos de notre plateau : Saint-Christo, Marcenod, Fontanès.

Vivons Vélo, la Rando des Crêts, le bal et la foire de Fontanès ont rassemblé beaucoup de bénévoles et licenciés pour un résultat financier global positif pour le club. La saison 2024 du Vélo club débute le samedi 2 mars, si la météo est favorable, par la photo de l'ensemble des licenciés, suivie d'une petite sortie.



## Comité foire / bal

La journée de la foire du 11 Novembre a connu un réel succès, avec le retour du vide-grenier et une météo clémente. La traditionnelle soupe aux choux a satisfait les papilles de nombreux amateurs tout au long de la matinée. Les fameux « agriburgers » ont remporté un réel triomphe en mettant à la une des produits du terroir.



Quant au bal, une bonne affluence et un encadrement à la hauteur de l'évènement ont contribué à sa réussite. Le prochain bal aura lieu le dimanche 26 mai à partir de 17h.

L'ensemble des bénéfices est réparti entre les associations organisatrices. Merci encore aux deux cents bénévoles qui participent à ces événements.

# AGENDA

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	LIEU
<b>Mars</b>			
Samedi 2 mars	Banquet du chevreuil	ACCA	Maison du Plâtre
Vendredi 8 mars	Carnaval	APE	Zone de loisirs du Rio
	Conseil municipal	Municipalité	Mairie
Samedi 9 mars	Bal folk	Bab-UI-Mussarat	Maison du Plâtre
Dimanche 10 mars	Répar' Café et Troc Graines	MJC	Maison du Plâtre
Samedi 16 mars	Théâtre musical	MJC	Le Foyer
	Banquet des classes	Les Classards en 3	Maison du Plâtre
Mercredi 27 mars	Assemblée générale	MJC	Maison du Plâtre
Vendredi 29 mars	Chocolats de Pâques	APE	Cour de l'école
<b>Avril</b>			
Vendredi 5 avril	Conseil municipal	Municipalité	Mairie
Dimanche 7 avril	Boum party	APE	Maison du Plâtre

Retrouvez cette Feuille d'Informations Municipales enrichie de photos et d'illustrations sur le site internet de la commune.

